

**PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 5 juin 2018**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 5 juin 2018 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

**SONT PRÉSENTS :**

Le maire M. Alain Jobin

**LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS**

M. Roger Cloutier  
Mme Marianne Comeau  
M. Yves Guérette  
Mme Dominique Lussier  
M. Jean-Sébastien Savaria  
M. Marcel Therrien

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Consultation publique à 19h30 heures**

- Demande de dérogation mineure - 276 Saint-Amable
- Demande de dérogation mineure - 199 Michaudville

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

**Résolution numéro 123-06-2018**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de Yves Guérette  
Appuyé par Marcel Therrien  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**Résolution numéro 124-06-2018**

**3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
1er MAI 2018**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Roger Cloutier  
Appuyée par Marcel Therrien  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

#### 5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5.1	4 mai 2018	Non-renouvellement de l'entente intermunicipale en matière de prévention avec la MRC des Maskoutains – Retour de quote-part de 9032.00 \$
5.2	14 mai 2018	Douze municipalités participantes – Matinées gourmandes
5.3	14 mai 2018	Lettre de remerciements – Commission scolaire
5.4	16 mai 2018	Poste vacant au sein du comité de développement social de la MRC des Maskoutains
5.5	16 mai 2018	Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
5.6	23 mai 2018	Présentation du Fonds d'appui au rayonnement des régions
5.7	23 mai 2018	Lauréats – Prix distinction famille

#### 6. ADMINISTRATION ET FINANCES

##### Résolution numéro 125-06-2018

##### 6.1 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du mois mars à avril 2018 avec les faits saillants suivants :

##### Salaires nets :

Élus	2 351.81 \$
Administration	11 412.15 \$
Contractuel	1 120.00 \$

##### Dépense :

Administration	45 020.80 \$
Sécurité publique	27 209.28 \$
Transport (voirie)	18 034.14 \$

##### Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	15 989.44 \$
Eaux usées	1 807.92 \$

##### Santé et Bien-être

##### Loisir et Culture

Loisir et parc	2 172.66 \$
Bibliothèque	1 867.43 \$

**Total : 126 985.63 \$**

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Dominique Lussier  
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;  
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

Cette liste de comptes peut être consultée sur demande à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

##### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

## **6.2 RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017**

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit faire un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin

En conséquence, c'est avec un grand plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport du vérificateur sur ces états.

### **Rubrique de ce rapport :**

- Rapport financier 2017 non consolidé et consolidé
- Avis du vérificateur
- Taux global de taxation réel
- Rémunération et allocation de dépenses des membres du conseil municipal pour l'année

Le rapport complet se trouve en annexe 1 de ce procès-verbal et sera sur le site Web de la Municipalité sous l'onglet renseignements financiers, dépôt du discours du maire.

## **6.3 Résolution numéro 126-06-2018 AMÉNAGEMENT – BAC À FLEURS – BUREAU MUNICIPAL**

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Yves Guérette  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat de terre et fleurs pour aménager les boîtes à fleurs du bureau municipal et devant le cimetière pour un montant approximatif de 400 \$.

Montant disponible au poste budgétaire 02 13000 522 « Entretien bâtiment ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **6.4 Résolution numéro 127-06-2018 ACHAT DE STORES – BUREAU MUNICIPAL**

Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyée par Dominique Lussier  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat de stores au bureau municipal pour un montant approximatif de 1100 \$ plus taxes.

Montant disponible au poste budgétaire 02 13000 522 « Entretien bâtiment ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **6.5 Résolution numéro 128-06-2018 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ**

Mme Dominique Lussier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Résolution numéro 129-06-2018**

**6.6 CRÉDIT AU MATRICULE 4965 78 3558 00 000**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a demandé à la firme d'évaluateur de la MRC des Maskoutains de valider le nombre de logements situés au matricule en rubrique;

CONSIDÉRANT la dernière mise à jour no 18 reçu le 29 mai 2018, changeant le nombre d'unité de logement de 3 à 2.

CONSIDÉRANT les articles 131.2, 174.11, 245 de *la loi sur la fiscalité municipale*

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyée par Dominique Lussier  
IL EST RÉSOLU :

D'AFFECTER un crédit de 1031.04 \$ au matricule **4965 78 3558 00 000**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 130-06-2018**

**6.7 FORMATION – SUPPORT PG ET COMPTABILITÉ**

Sur la proposition de Yves Guérette  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le mentorat fait par la Firme FBL pour un montant approximatif de 700 \$.

D'AUTORISER la directrice générale à donner un autre budget de formation au besoin à l'entreprise de son choix pour un montant approximatif de 700 \$.

Montant disponible au poste budgétaire no 02 13000 454 « Perfectionnement »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 131-06-2018**

**6.8 AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR LE BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait faire un plan d'aménagement paysager pour le 165 rang Michaudville, no résolution 129-05-2016;

CONSIDÉRANT la présentation du plan d'aménagement présenté en 3 phases sur 5 ans;

CONSIDÉRANT que la phase 1 est déjà faite et que nous avons confirmé que les phases 2 et 3 seraient faites au printemps 2018, no résolution 81-04-2017;

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Marcel Therrien  
IL EST RÉSOLU :

D'OFFICIALIZER le mandat de gré à gré à Marcel Lavallière Paysagiste pour les phases 2 et 3 au montant de 4807.80 \$ plus taxes.

Montant disponible au poste budgétaire no 02 13000 522 « Entretien bâtiment»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS**

Le conseiller M. Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que

délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

**Résolution numéro 132-06-2018**

**7.2 INSTALLATION D'UN LUMINAIRE D.E.L. AVEC POTEAU 16'**

Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'installation d'un luminaire D.E.L. avec poteau de 16' afin d'éclairer le bassin souterrain. De donner le contrat à S. Gaudette au montant approximatif de 2465.84 + taxes.

Montant disponible au poste budgétaire no 02 22000 522 entretien caserne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 133-06-2018**

**7.3 ACHAT ET INSTALLATION D'UNE FOSSE SEPTIQUE À LA CASERNE**

CONSIDÉRANT l'invitation à deux entreprises pour demander une demande de prix forfaitaire.

Nom entreprise	Prix
Excavation Michel Lemay	A décliner l'invitation
Excavation Bertrand Graveline	24767.91 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Roger Cloutier  
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un mandat à Excavation Bertrand Graveline pour la vente et installation d'une fosse septique à la caserne au montant de 24 767.91 taxes incluses

Montant disponible à la réserve affectée incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 134-06-2018**

**7.4 ABROGER – RÉOLUTION 184-08-2017 – SÉCURITÉ CIVILE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER – SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) - ENGAGEMENT**

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle réflexion a été faite en mai 2018 auprès de la Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains concernant ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Roger Cloutier  
Appuyée par Marcel Therrien  
IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution no 184-08-2017 et de l'envoyer à la Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains et à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 135-06-2018**

**7.5 DEMANDE DE CRÉDIT D'ASSURANCE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE**

ATTENDU que le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC des Maskoutains une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 8 novembre 2011.

ATTENDU qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 12 janvier 2012 par la MRC des Maskoutains et est entré en vigueur le 15 février 2012.

ATTENDU que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

ATTENDU que la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Dominique Lussier  
Appuyée par Yves Guérette  
IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie à ce jour et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour les années à venir;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, telle qu'annoncée par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Saint-Barnabé-Sud une réduction de prime de 10% au chapitre de l'assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **8. TRANSPORT ROUTIER**

### **8.1. RAPPORT DES SERVICES PUBLICS**

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud et les rapports suivants.

#### **Résolution numéro 136-06-2018**

### **8.2. ADJUDICATION TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU RANG BASSE-DOUBLE SUR +/- 4.4 KM**

CONSIDÉRANT que suite à la publication sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) fait par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud le 3 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a déposé une soumission pour les travaux de resurfaçage du rang Basse-Double sur +/- 4.4 KM;

CONSIDÉRANT que le rapport d'analyse des soumissions reçues le 25 mai 2018 par Jean-Sébastien Bouvier, ING, Directeur des services techniques à la MRC des Maskoutains confirme que la plus basse soumission est conforme;

CONSIDÉRANT que Jean-Sébastien Bouvier ING, recommande l'octroi du contrat

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Montant</b>
<b>Pavages Maska inc</b>	<b>430 419.62 \$</b>

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyée par M. Roger Cloutier  
IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat à « Pavages Maska inc. » au montant de 430 419.62 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 137-06-2018**

**8.3. OFFRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTQ) – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE – RANG « BAS » SAINT-AMABLE – DOSSIER NO 8607-15-4923**

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement et déglacage conclu avec le MTQ pour l'entretien hivernal du rang « Bas Saint-Amable » vient à échéance à la fin de la présente saison;

CONSIDÉRANT que pour raison de règles administratives, une nouvelle entente est requise;

CONSIDÉRANT que les exigences d'un nouveau contrat seraient identiques à celles de l'entente actuelle ayant les caractéristiques suivantes :

- Longueur pondérée : 4,408 kilomètres
- Longueur physique 4,408 kilomètres
- Durée de l'entente 24 semaines
- Fournitures des matériaux par la municipalité
- Montant estimé 26 216.80 \$
- Nombre de camions 1 unité
- Possibilité de renouvellement deux années supplémentaires

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Yves Guérette  
Appuyée par M. Roger Cloutier  
IL EST RÉSOLU,

D'ACCEPTER l'offre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Contrat de déneigement et de déglacage – Rang "Bas" Saint-Amable – Dossier no 8607-15-4923 avec la possibilité de renouvellement.

DE NOMMER le maire Alain Jobin et la directrice générale Sylvie Gosselin en tant que les signataires de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 138-06-2018**

**8.4. DEMANDE DE PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX AU CHANTIER**

CONSIDÉRANT que suite aux travaux de resurfaçage du rang Basse-Double sur +/- 4.4 Km;

CONSIDÉRANT que trois entreprises ont déposé une soumission pour le contrôle de la qualité des matériaux au chantier;

CONSIDÉRANT que le rapport d'analyse des soumissions reçues le 31 mai 2018 par Jean-Sébastien Bouvier, ING, Directeur des services techniques à la MRC des Maskoutains confirme que la plus basse soumission est conforme;

CONSIDÉRANT que Jean-Sébastien Bouvier, ING recommande l'octroi du contrat

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Montant Taxes incluses</b>
<b>Englobe Corp.</b>	<b>3880.41</b>
<b>Laboratoire de la Montérégie</b>	<b>4593.25</b>
<b>Les services Exp.</b>	<b>4876.09</b>

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Dominique Lussier  
Appuyée par M. Yves Guérette  
IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat à «Englobe Corp » au montant de 3 880.41 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS**

Le maire M. Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

### **9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC**

Le maire M. Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

## **10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

La directrice générale dépose la liste des permis généraux transférés à l'évaluateur par M. Raymond Lessard, inspecteur en bâtiments.

#### **Résolution numéro 139-06-2018**

### **10.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 276 RANG SAINT-AMABLE**

CONSIDÉRANT que Monsieur Christian Robert a comme projet de réaliser un agrandissement de sa maison d'une superficie de 44.6 m<sup>2</sup>, sur pieux vissés, alors que le règlement de construction de la municipalité permet ce type de fondation que pour une superficie maximale de 20.0 m<sup>2</sup>. Monsieur Robert mentionne que ce choix de fondation relève d'impératifs économiques et qu'il a été démontré que la capacité portante de ce type de structure permet amplement de supporter la construction qu'il veut réaliser.

CONSIDÉRANT la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 29 mai 2018, et que dans son analyse, le comité retient les 4 critères suivants :

- 1- Il n'y aura aucun préjudice de causé à d'autres personnes
- 2- Le positionnement du bâtiment n'aura aucun impact visuel, puisqu'étant localisé en cour arrière
- 3- L'usage est conforme aux règlements de la municipalité
- 4- Le demandeur agit de bonne foi en déposant une demande avant d'entreprendre tous travaux.

CONSIDÉRANT que le comité recommande d'accorder une dérogation mineure, en permettant l'agrandissement de 44.6 m<sup>2</sup> de la résidence sise au 276 rang Saint-Amable sur 8 pieux thermiques Vistech.

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Yves Guérette  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU,

D'ACCORDER une dérogation mineure, en permettant l'agrandissement de 44.6 m<sup>2</sup> de la résidence sise au 276 rang Saint-Amable sur 8 pieux thermiques Vistech.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **Résolution numéro 140-06-2018**

### **10.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 199 MICHAUVILLE**

CONSIDÉRANT que le demandeur désire installer une piscine hors-sol et l'emplacement choisi pour des raisons de sécurité, l'oblige à implanter la piscine à 3 pieds de la limite de terrain, à empiéter légèrement dans la cour avant donnant sur la rue Messier ainsi



qu'à être à 6 pouces du garage.

CONSIDÉRANT la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 29 mai 2018, et que dans son analyse, le comité, après discussion, est d'avis qu'il y a suffisamment d'espace sur le terrain pour installer la piscine à 5 pieds du garage. Par contre, pour les raisons invoquées par le demandeur (sécurité, visibilité), il est d'avis qu'à 3 pieds de la limite de terrain, le projet ne causerait aucun préjudice aux voisins immédiats.

CONSIDÉRANT que le comité recommande d'accorder une dérogation mineure, afin de permettre d'installer la piscine hors-sol à 3 pieds de la limite de terrain longeant la rue Messier et de ce fait de permettre un empiètement dans cette cour avant.

CONSIDÉRANT comme il y a suffisamment d'espace sur le terrain, le comité ne recommande pas de permettre l'installation de la piscine à 6 pouces du garage.

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par Dominique Lussier  
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil est en accord avec les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure, afin de permettre d'installer la piscine hors-sol à 3 pieds de la limite de terrain longeant la rue Messier et de ce fait de permettre un empiètement dans cette cour avant.

Comme il y a suffisamment d'espace sur le terrain, le conseil ne donne pas la dérogation mineure afin de permettre l'installation de la piscine à 6 pouces du garage

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 141-06-2018**  
**10.4. ADOPTION RÈGLEMENT NO 39-7-1-2018**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié afin d'y intégrer de nouvelles dispositions applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, toute municipalité concernée par lesdites modifications doit adopter tout règlement visant à assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement numéro 39-7-2018 a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 avril 2018, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 1er mai 2018, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que suite à l'étude du règlement numéro 39-7-2018 par la MRC des Maskoutains, cette dernière a demandé que des modifications soient apportées aux définitions contenues dans ledit règlement;

CONSIDÉRANT que le fait d'apporter ces modifications relève d'une obligation légale en vue d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, le tout dans une perspective d'assurer la sécurité publique dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;

CONSIDÉRANT que dans le cas d'un règlement de concordance celui-ci n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 5 juin 2018, le règlement numéro 39-7-1-2018 intitulé « Règlement révisé amendant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les dispositions applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 11. LOISIRS ET CULTURE

### 11.1 RAPPORT DES INSCRIPTIONS AU DÉFI SANTÉ

Dépôt du rapport en rubrique.

### 11.2 RAPPORT DU PROJET D'AGRICULTURE COMMUNAUTAIRE

Dépôt du rapport en rubrique.

## 12. SUJETS DIVERS

- 12.1 Tableau des suivis découlant du procès-verbal
- 12.2 Réunion de travail
- 12.3 Rappel : Inscription au congrès FQM
- 12.4 Visite d'installation de traitement à l'intention des directeurs généraux et du personnel municipal – 21 juin 2018
- 12.5 Compte rendu du comité des élus coordonnant la demande de dérogation au RPEP
- 12.6 Rappel : Congrès de l'ADMQ – 13-14-15 juin 2018

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

### Résolution numéro 142-06-2018

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Marcel Therrien, l'assemblée est levée à 21h11.

<b>ALAIN JOBIN</b> Président d'assemblée Maire	<b>SYLVIE GOSSELIN, MBA, DMA</b> Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 5 juin 2018.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Gosselin, MBA, DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Alain Jobin, maire

**LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU  
VÉRIFICATEUR EXTERNE 2017 PRÉSENTÉ À LA RÉUNION DU CONSEIL DU 5  
JUIN 2018**



Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,  
Membres du conseil municipal,

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit faire un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin

En conséquence, c'est avec un grand plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport du vérificateur sur ces états.

**1. RAPPORT FINANCIER 2017 NON-CONSOLIDÉ ET CONSOLIDÉ**

Le rapport financier de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud au 31 décembre 2017 (non consolidé), démontrent des recettes de 2 048 463 \$ et des dépenses de 2 559 809 \$ pour un déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales de 511 346 \$ et un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 133 436 \$.

Le rapport financier de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud au 31 décembre 2017 (consolidé), démontre des recettes de 1 937 603 \$ et des dépenses de 2 018 394 \$ pour un déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales de 80 791 \$ et un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 168 989 \$.

L'actif à long terme, au 31 décembre 2017 consolidé, s'élève à 7 611 030 \$ (immobilisations de la municipalité, les routes, infrastructure des eaux usées, etc.).

<b>Sommaire du rapport financier consolidé exercice terminé le 31 décembre 2017</b>				
	Réalisation 2016 Administration municipale	Budget 2017 Administration municipale	Réalisation 2017 Administration municipale	Réalisation 2017 Total consolidé
Revenus				
Taxes	1 305 238.00 \$	1 270 478.00 \$	1 401 085.00 \$	1 401 085.00 \$
Compensations tenant lieu de taxes	5 012.00 \$	2 834.00 \$	3 046.00 \$	3 046.00 \$
Quotes-parts				
Transferts	162 582.00 \$	15 700.00 \$	109 768.00 \$	110 583.00 \$
Services rendus	59 625.00 \$	26 223.00 \$	67 469.00 \$	119 775.00 \$
Impositions de droits	29 517.00 \$	8 000.00 \$	21 088.00 \$	21 088.00 \$
Amendes et pénalités	15 251.00 \$	5 000.00 \$	10 046.00 \$	10 046.00 \$
Intérêts	12 084.00 \$	2 000.00 \$	10 758.00 \$	11 299.00 \$
Autres revenus	22 935.00 \$	20 315.00 \$	361 303.00 \$	196 781.00 \$
<b>Revenu de fonctionnement</b>	<b>1 612 244.00 \$</b>	<b>1 350 550.00 \$</b>	<b>1 984 563.00 \$</b>	<b>1 873 703.00 \$</b>
Revenu d'investissement (transfert)	1 009 513 \$		63 900 \$	63 900 \$
<b>Totaux revenus</b>	<b>2 621 757 \$</b>	<b>1 350 550 \$</b>	<b>2 048 463 \$</b>	<b>1 937 603 \$</b>

Extrait du rapport financier, page S12

**ANNEXE 1**  
PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 5 juin 2018

<b>Sommaire du rapport financier consolidé exercice terminé le 31 décembre 2017</b>				
	Réalisation 2016 Administration municipale	Budget 2017 Administration municipale	Réalisation 2017 Administration municipale	Réalisation 2017 Total consolidé
<b>Charges</b>				
Administration générale	363 995 \$	353 231 \$	325 456 \$	373 303 \$
Sécurité publique	244 451 \$	307 559 \$	1 109 467 \$	496 301 \$
Transport	298 351 \$	241 792 \$	255 083 \$	423 929 \$
Hygiène du milieu	273 693 \$	323 164 \$	407 182 \$	517 842 \$
Santé et bien-être			100 \$	100 \$
Aménagement, urbanisme et développement	17 780 \$	21 930 \$	22 732 \$	22 732 \$
Loisirs et culture	136 060 \$	57 423 \$	82 871 \$	102 242 \$
Frais de financement	133 363 \$	12 502 \$	81 713 \$	81 945 \$
Amortissement des immobilisations	298 888 \$		275 205 \$	0
<b>Total des charges</b>	<b>1 766 581 \$</b>	<b>1 317 601 \$</b>	<b>2 559 809 \$</b>	<b>2 018 394 \$</b>
Excédent de l'exercice (revenus - charges)	855 176 \$	32 949.00 \$	(511 346.00 \$)	(80 791.00 \$)
Moins: revenu d'investissement	(1 009 513 \$)		(63 900 \$)	(63 900 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(154 337 \$)	32 949.00 \$	(575 246.00 \$)	(144 691 \$)

**Éléments de conciliation à des fins fiscales**

Amortissement inclus dans les dépenses	298 888 \$		275 205 \$	352 600 \$
Produit de cession			730 935 \$	427 962 \$
(Gain) perte sur cession			(336 544 \$)	(168 118 \$)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	183 514 \$			
Remboursement de la dette à long terme	(140 444 \$)	(25 334 \$)	(25 334 \$)	(25 334 \$)
Activités d'investissement	(30 676 \$)	(20 000 \$)	(14 793 \$)	(355 673 \$)
Réserves financières et fonds réservés	6 571 \$		(15 256 \$)	(15 256 \$)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	10 997 \$		10 997 \$	10 997 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	583 \$	12 385 \$	64 111 \$	64 111 \$
Excédent de fonctionnement affecté	71 753 \$		19 361 \$	22 391 \$
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>246 849 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>133 436 \$</b>	<b>168 989 \$</b>

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13, S28-1 à S28-3

**ANNEXE 1**  
PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 5 juin 2018

	2016	2017
Excédent de fonctionnement affecté	144 319 \$	388 150 \$
- Fête du 175e et aménagement des parcs	28 456 \$	28 456 \$
- Service incendie	3 605 \$	20 000 \$
- Exercice subséquent	12 385 \$	194 011 \$
- Loisirs et cultures	47 250 \$	49 645 \$
- Point d'eau	35 000 \$	35 000 \$
- Éclairage du parc	10 000 \$	10 000 \$
- Règlement 82-2014	5 712 \$	19 127 \$
- Autres dépenses spécifiques	1 911 \$	1 911 \$

Extrait du rapport financier, page S23-1

	2016	2017
Acquisitions d'immobilisation		
- Administration générale	1 079 \$	4 793 \$
- Transport	204 882 \$	8 711 \$
- Sécurité publique	7 490 \$	33 231 \$
- Hygiène du milieu	5 227 \$	

Extrait du rapport financier, page S14

Fonds réservés	2016	2017
- Fonds de roulement	164 263 \$	174 337 \$

Extrait du rapport financier, page S23-1

Vous pouvez consulter le rapport complet au bureau municipal ou via le site internet de la municipalité sous l'onglet renseignements financiers, rapports financiers.

## 2. AVIS DU VÉRIFICATEUR

De l'avis du vérificateur FBL S.E.N.C.R.L, société de comptables professionnels agréés, ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité et sa situation financière au 31 décembre 2017, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec. Nous sommes donc en mesure de dire que notre municipalité est actuellement en bonne santé financière.

## 3. TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

Revenu de taxes	1 401 085 \$
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	4 273\$
<b>Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel</b>	<b>1 396 812 \$</b>
Évaluation des immeubles imposables au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	198 747 000 \$
Évaluation des immeubles imposables au 31 décembre 2017 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	198 809 600 \$
Évaluation des immeubles imposable aux fins du calcul du taux global de taxation	<b>198 778 300\$</b>

Le taux global de taxation réel de 2017 est de 0.7027 / 100 \$  
**1 396 812 \$ divisé par 198 778 300\$**

Selon l'avis du vérificateur, le taux global de taxation réel de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la Municipalité a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

Pour l'année 2017, la municipalité avait comme taux de taxation 0.50 / 100\$

**4. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017**

Tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, on doit inclure au rapport financier de la municipalité une mention sur la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Élus	Nom	Rémunération (excluant charges sociales)			Allocation de dépenses		
		Municipalité	MRC, Régie et autres	Total	Municipalité	MRC, Régie et	Total
Maire	Alain Jobin	6 084 \$	6 852 \$	12 936 \$	3 042 \$	4 426 \$	7 468 \$
Siège #1	Marcel Therrien	2 199 \$	641 \$	2 840 \$	1 100 \$	320 \$	1 420 \$
Siège #2	Steve Maurice (fin oct. 2017)	1 661 \$	335 \$	1 996 \$	830 \$	165 \$	995 \$
Siège #2	Marianne Comeau (début nov. 2017)	365 \$	- \$	365 \$	183 \$	- \$	183 \$
Siège #3	Marcel Riendeau (fin oct. 2017)	1 821 \$	- \$	1 821 \$	910 \$	- \$	910 \$
Siège #3	Roger Cloutier (début nov. 2017)	385 \$	- \$	385 \$	193 \$	- \$	193 \$
Siège #4	Dominique Lussier	2 059 \$	- \$	2 059 \$	1 030 \$	- \$	1 030 \$
Siège #5	Jean-Sébastien Savaria	2 079 \$	- \$	2 079 \$	1 040 \$	- \$	1 040 \$
Siège #6	Yves Guérette	2 079 \$	402 \$	2 481 \$	1 040 \$	198 \$	1 238 \$
		18 732 \$	8 230 \$	26 962 \$	9 368 \$	5 109 \$	14 477 \$

En conclusion, le rapport de la situation financière de la municipalité me donne la chance de remercier les gens qui s'impliquent et se dévouent pour l'ensemble de la population. Je tiens à rendre hommage aux nombreux bénévoles qui participent à l'organisation des activités communautaires.

Je désire également remercier le conseil municipal pour leur implication et le personnel de la municipalité pour leur travail et leur effort continu afin d'offrir le meilleur service à la population.

Ce 5 juin 2018



Le maire Alain Jobin